

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2023.8.4.69**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Lionel WALKER.

**Date de la convocation :**  
20/10/2023

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER.

**Date de l'affichage :**  
03/11/2023

**ABSENTS EXCUSES**

Noël BOURSIN, Thierry FLESCH, Pierre YVROUD.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 30  
présents ou représentés : 27

\*\*\*

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ' ZD 45P ' AUPRES DE MADAME DUBOIS PASCALE JEANNE LUCIE POUR LA REALISATION D'UNE VOIE VERTE RUE DES TROIS MOULINS SUR LA COMMUNE MAINCY**

## **Le Bureau Communautaire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), et plus précisément, sa compétence facultative en matière de création et d'entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire (SDLD) et inscrites dans celui-ci ;

VU le Code Civil ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons douces de la CAMVS ;

VU les concertations et accords engagés entre Madame DUBOIS Pascale Jeanne Lucie, propriétaire de la parcelle cadastrée « ZD 45 » et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le plan de division modifié établi par le cabinet de géomètre-expert Arpentude ;

VU la décision du Bureau Communautaire n°2023.7.8.59 du 27 septembre 2023 portant acquisition de la parcelle « ZD49P » pour la réalisation d'une voie verte, rue des 3 Moulins sur la commune de Maincy ;

VU la délibération n° 2023.6.33.184 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération Melun Val de Seine s'est dotée d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces visant à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs » et que, cet outil d'orientation et de planification, approuvé pour la première fois en janvier 2007, puis plusieurs fois actualisé, et en dernier lieu en 2021, doit permettre la constitution d'un véritable réseau cyclable à l'échelle de l'Agglomération, offrant aux utilisateurs des itinéraires continus, confortables, sécurisés et jalonnés ;

**CONSIDÉRANT** que le développement touristique du territoire représente un enjeu du SDLD, pour lequel plusieurs itinéraires prioritaires ont été identifiés, et, notamment, celui permettant d'étendre le cheminement le long du cimetière pour rejoindre le château de Vaux-le-Vicomte ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de ce cheminement nécessite de procéder à des acquisitions foncières sur le territoire communal de Maincy ;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de la parcelle cadastrée « ZD 45p », d'une superficie totale de 77m<sup>2</sup>, à distraire de la parcelle référencée section ZD n°45, facilitera le cheminement le long du cimetière pour rejoindre le château de Vaux-le-Vicomte ;

**CONSIDÉRANT** les négociations menées par la CAMVS en vue de l'acquisition de ladite parcelle pour le compte de la Communauté d'Agglomération, sur la base d'un prix forfaitaire de 1,00 € le m<sup>2</sup> soit un prix total de 77,00€ ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de division établi précédemment par le Géomètre-expert Arpentude était erroné en ce qu'il comportait une référence cadastrale incorrecte, et qu'il est donc nécessaire d'annuler et de remplacer la décision du Bureau Communautaire susvisée ;

### **DÉCIDE,**

**D'ANNULER ET DE REMPLACER** la décision du Bureau Communautaire n°2023.7.8.59 du 27 septembre 2023 portant acquisition de la parcelle « ZD49P » pour la réalisation d'une voie verte, rue des 3 Moulins sur la commune de Maincy,

**D'EMETTRE** un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD numéro 45p, sise Rue des Trois Moulins à Maincy, représentant une surface totale de 77 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle référencée ZD 45, au prix total de 77,00 € en vue de réaliser la voie verte et d'étendre le cheminement le long du cimetière,

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à la vente dudit bien avec Madame DUBOIS Pascale Jeanne Lucie, Rue des Trois Moulins 77950 Maincy, ou toute personne pouvant s'y substituer, dans les conditions ci-dessus décrites,

**DE DESIGNER**, en qualité de notaire chargé de dresser les actes à intervenir, l'étude Laroche et associés – 3, boulevard Gambetta – 77000 Melun, et ce, aux frais de la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 novembre 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20231109-53060-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/23

Publication ou notification : 13/11/2023

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin